

CONSIGNES ORAL

Les candidats sont convoqués par tranche de 30 min

L'épreuve a lieu à l'HEGP, Hôpital Européen Georges Pompidou, 20 rue Leblanc, 75015 Paris, RER C Boulevard Victor ou Métro Boulevard Victor, dans une salle qui dépend de votre jury (sera affichée si possible sur le site longuevieetautonomie, sinon s'adresser au secrétariat de Gériatrie au 8^e étage de l'HEGP au fond du couloir de l'hôpital de jour). Le jury est constitué de deux membres du collège des enseignants du DIU.

Vous aurez reçu une convocation avec une heure de passage soyez présent au moins 15 minutes avant l'heure dite.

La note/20 que le jury attribuera sera une des 4 notes dont la moyenne > 10 est nécessaire pour l'obtention du diplôme. Une note $< 7/20$ est éliminatoire, dans ce cas les autres notes ne sont pas prises en compte.

Le jury est souverain sur les notes qu'il attribuera. Pour toute notes < 10 et a fortiori < 7 , il y aura débat en jury plénier.

Le jury aura en main les copies des travaux écrits intermodulaires notés sur 20 des candidats, ainsi que les notes et les commentaires de ces notes

Le candidat devra présenter un des cas sur lequel portait un de ses travaux écrits et surtout répondre aux questions que vous lui poserez sur ce cas.

La durée de présentation doit être d'environ 10 minutes et ne doit en aucun cas dépasser 15 minutes, le dépassement entraîne de facto une perte de point.

L'objectif de l'oral sera de noter l'aptitude du candidat :

- à rendre compte de son intervention
- à rendre compte de son positionnement comme d'un enjeu
- à défendre sa position dans les cas qu'il aura rapportés par écrit
- à tenir compte de l'avis de la personne et de l'entourage
- à être autonome dans ses prises de décision
- à être autonome dans ses possibilités de mobiliser de l'information
- à respecter l'intervention des autres professionnels
- à comprendre les enjeux de son intervention dans un projet d'intégration

Si la situation choisie est une situation ou le professionnel lui-même n'a pas exercé la gestion de cas (soit parce qu'il n'est pas en poste et rapporte une situation de stage, soit parce qu'il a choisit son intermodule 1), il devra nécessairement se positionner lui-même sur ce qu'un gestionnaire de cas aurait pu/du faire et quel est son propre avis sur l'intervention et ne pas se contenter de narrer ce qu'il aura observé.

La situation rapportée peut tout à fait être une situation ou le professionnel n'aura pas appliqué l'ensemble des pratiques attendues de la gestion de cas s'il est capable pendant la soutenance d'expliquer en quoi cela aurait changé quelque chose d'être plus proche des pratiques attendues.

Le jury ne donnera pas la note au candidat immédiatement car les notes seront discutées en jury plénier en fin de journée. A l'issue du jury plénier (sans doute vers 17h) le Pr Somme pourra dire aux candidats qui seront restés s'ils sont reçus ou ajournés (sans détail ni des notes, ni des commentaires).

Le jury peut faire s'il le souhaite des commentaires pour illustrer sa note mais ce n'est pas obligatoire. Si le jury fait un commentaire il sera transmis aux étudiants dans le bulletin de note final.

Bon courage